

Pourquoi le marquage ?

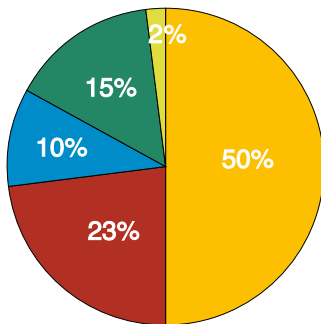
En France :

Plus de 400 000 vols de vélos par an !

Chaque année, environ 150 000 vélos retrouvés abandonnés ne peuvent être restitués, faute d'identification...

Après un vol :

- seuls 2 % récupèrent leur vélo
- 50 % ne rachètent qu'un vélo d'occasion
- 23 % renoncent à acheter un vélo
- 10 % rachètent un vélo neuf de moins de 230 €
- 15 % rachètent un vélo neuf de plus de 230 €



En Europe :

Le marquage a fait ses preuves

Au Danemark et dans plusieurs régions allemandes, où le marquage est bien implanté, les chances de récupérer son vélo après un vol atteignent 40 % !



Toutes les informations sur le marquage Bicycode : www.bicycode.org

Le Bicycode, un service de la FUB



La Fédération française des Usagers de la Bicyclette, avec plus de 20 000 membres à travers son réseau de 180 associations locales réparties sur tout le territoire, agit pour apporter des réponses concrètes aux préoccupations des cyclistes et promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien.

Retrouvez sur www.fubicy.org :

- Vélocité, la revue du cycliste au quotidien
- La Boutique, des accessoires et de la documentation vélo

Avec le soutien de :



La Fondation TRANSDEV soutient des projets innovants dans le domaine des transports, de la sécurité et du développement durable.



Contre le vol des vélos : le marquage Bicycode®



Donnez-lui une chance de vous retrouver : faites marquer votre vélo !

Opérateur Bicycode :



Le marquage Bicycode® : comment ça marche ?

3 règles pour réduire le risque de vol

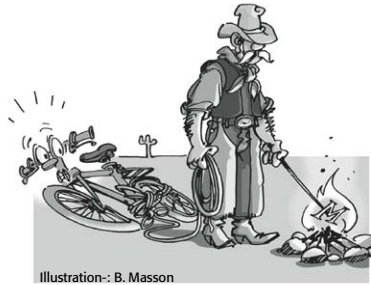
Qu'est-ce que le marquage ?

Le marquage c'est un numéro unique gravé sur le cadre du vélo : le Bicycode.

- Ce numéro est enregistré sur une base de données nationale : www.bicycode.org
- Un mot de passe vous est délivré pour accéder à votre espace personnel sur www.bicycode.org

Comment faire marquer votre vélo ?

- Rendez-vous chez l'opérateur le plus proche, retrouvez les coordonnées sur www.bicycode.org
- Présentez-vous avec votre vélo et un titre de propriété (facture d'achat).



A défaut l'opérateur peut accepter la présentation d'une pièce d'identité et noter vos coordonnées dans un registre qui peut être consulté sur demande par les forces de l'ordre.

Une fois votre vélo marqué...

Conservez soigneusement votre Passeport, c'est la carte grise de votre vélo !

Il contient votre numéro Bicycode et votre mot de passe.

Ces informations sont indispensables pour déclarer :

- le vol de votre vélo,
- la restitution de votre vélo,
- tout changement de coordonnées.

Renseignez vos coordonnées sur www.bicycode.org

En cas de vente ou de don, transmettez le Passeport vélo avec votre vélo.



Votre vélo est volé :

Déposez plainte à la police ou la gendarmerie en indiquant votre numéro Bicycode.

Déclarez votre vélo volé sur le site www.bicycode.org



Le numéro gravé et les informations enregistrées dans la plainte et sur notre serveur permettront de vous restituer le vélo s'il est retrouvé.

Votre vélo est retrouvé :

Important : une fois votre vélo restitué, déclarez-le retrouvé sur www.bicycode.org

Si vous omettez de radier votre vélo de la liste noire des vélos volés, il reste enregistré comme volé et vous pourriez être soupçonné de recel.

Vous trouvez un vélo :

Repérez le Bicycode puis consultez la base de données, par téléphone au 0825 560 030 ou par Internet sur www.bicycode.org

Si ce vélo est déclaré volé, nous vous invitons à en avertir les forces de l'ordre. Vous aidez ainsi les cyclistes à retrouver leur vélo et vous luttez contre le recel.



1 Ayez un antivol solide !

Evitez les câbles fins. Les U sont les plus solides.

Pour plus de renseignements pratiques, consultez les conseils et les tests antivols de la FUB sur www.bicycode.org

Un bon antivol dissuade aussi les voleurs.



2 Cadenassez toujours votre vélo !

Certains voleurs sont à l'affût près des commerces où vous vous arrêtez « juste pour 2 minutes » et près de la moitié des vols ont lieu dans des immeubles...

Alors, cadenassez toujours votre vélo !



3 Attachez le cadre à un point fixe !



Si possible, attachez le cadre du vélo et la roue avant à un point fixe.